

DEC111110DR04

UMR8507

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 entre le CNRS et SUPELEC signé le 29 mars 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8507, intitulée "Laboratoire de génie électrique de Paris" dont le directeur est Monsieur Frédéric BOUILLAULT;

Décide

Article 1

Délégation est donnée à Madame Françoise RICHARD, ingénieure d'études, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise RICHARD, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1 à Monsieur Denis JENCARAGLIA, directeur de recherche, chef de département

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise RICHARD et de Monsieur Denis JENCARAGLIA, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1 à Monsieur Claude MARCHAND, professeur, chef de département

Article 4 :

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A170DR04 du 01/09/2007.

Article 5 :

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er mai 2011

Monsieur Frédéric BOUILLAULT
Directeur de l'unité n° UMR8507

Madame Françoise RICHARD Monsieur Denis JENCARAGLIA

Monsieur Claude MARCHAND

DECIII24DR04

Délégation de signature consellie à Monsieur Faiçal AZAIEZ, lilitecteur de f'(JMR8608 par la déléguée régiouale ell sa qualité drorllonnallllIT secondaire

La déléguée région.tle

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°04015DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° 070038DAJ du 30 mars 2007 nommant Madame Michèle SAUMON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er avril 2007;

Vu la décision n° IOA004DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/10/2010, de l'UMR8608, intitulée "Institut de physique nucléaire d'Orsay" ;

Vu la décision no 1000061N2P3 nommant Monsieur Faiçal AZAIEZ directeur de l'unité à compter du 14/06/2010 ;

Décide

Article 1 :

Délégation est donnée à Monsieur Faiçal AZAIEZ, directeur de l'unité UMR8608, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :-

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Faiçal AZAIEZ, délégation de signature est donnée à Madame Lucelle PORCHERON, Ingénieure de recherche, Monsieur Saïd ESSABAA, ingénieur de recherche, Monsieur Jacques GUILLOT, chargé de recherche, et Monsieur Jean PEYRE, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

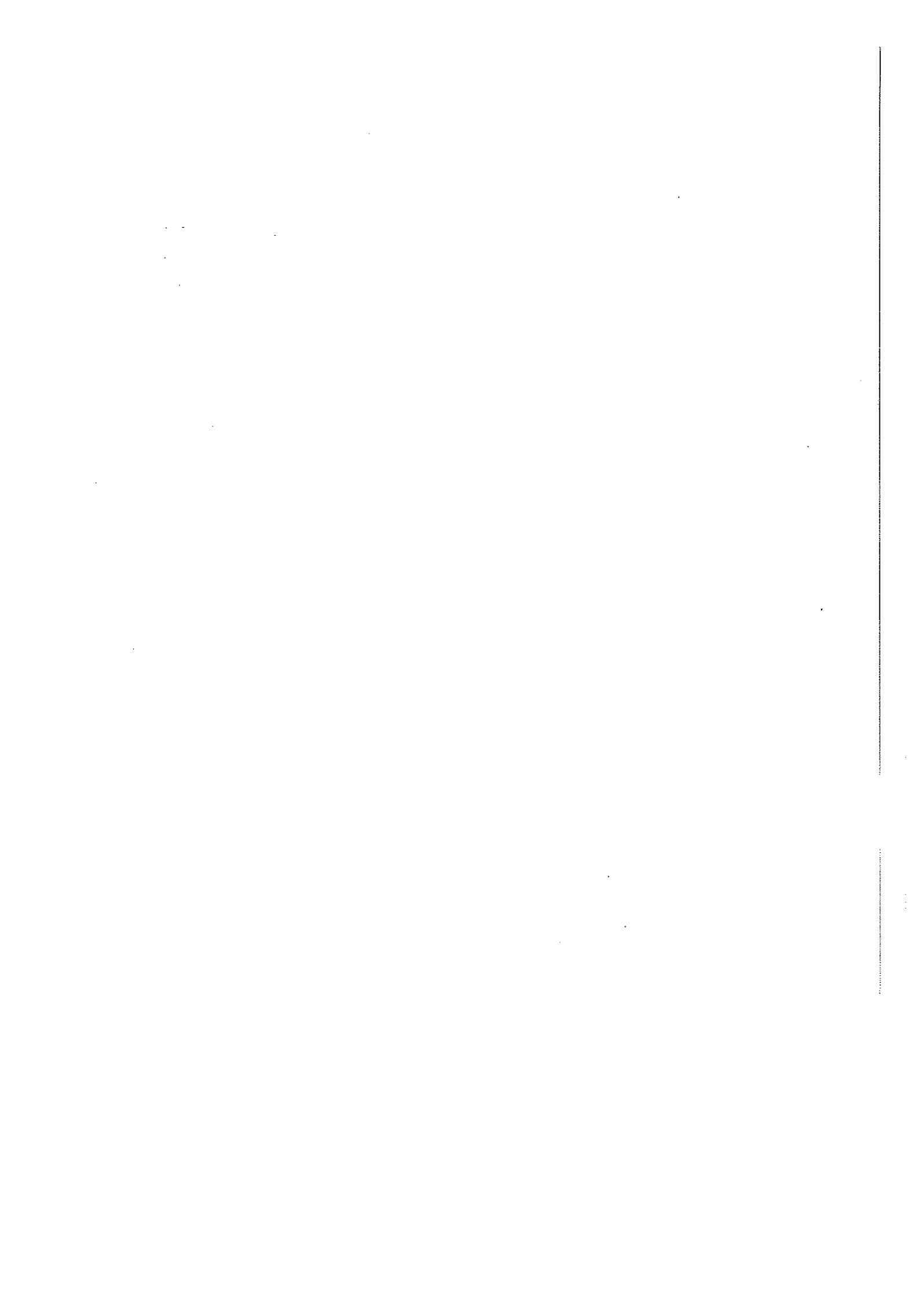


Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33



DEC111126DR04

UMR8608

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision no 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° IOA004DS1 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8608, intitulée Institut de physique nucléaire d'Orsay¹¹ ;

Vu la décision n° 1000061N2P3 nommant Monsieur Faïçal AZAIEZ directeur de l'unité à compter du 14/06/2010;

Décide

Article 1

Délégation est donnée à Madame Lucette PORCHERON, ingénieure de recherche, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Lucette PORCHERON, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1 à Monsieur Sard ESSABAA, ingénieur de recherche, directeur de la division accélérateurs.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Lucette PORCHERON et de Monsieur Saïd ESSABAA, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1 à Monsieur Jacques GUILLOT, chargé de recherche, directeur de la division de recherche.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Lucette PORCHERON, de Monsieur Saïd ESSABAA et de Monsieur Jacques GUILLOT, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1 à Monsieur Jean PEYRE, ingénieur de recherche, directeur de la division instrumentation et informatique.

Article 5 :

La présente décision annule et remplace la décision n° IOA094DR04 du 15/07/2010.



Mémoires
Télécommunications Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91191 B Gif-sur-Yvette cedex

T. 0169823030
F. 0169823333

